

Monsieur Etienne GUYOT
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER ET AU LITTORAL
5 quai du Capitaine Allègre
BP 80142
33311 ARCACHON CEDEX

Dossier suivi par M. Ronan FLOCH

Soulac-sur-Mer, le 19 septembre 2023

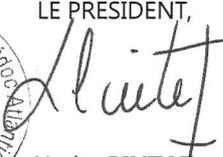
OBJET : Stratégie locale de gestion de la bande côtière de Grayan-et-l'Hôpital à Naujac-sur-Mer. Travaux de protection du littoral de Vendays-Montalivet face à l'érosion marine. Demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime.

Monsieur le Préfet,

La stratégie locale de gestion de la bande côtière de Grayan-et-l'Hôpital à Naujac-sur-Mer prévoit, sur le littoral de Vendays-Montalivet, des travaux de reprise et d'amélioration du système de protection du littoral face à l'érosion marine

Aussi, par la présente, je vous prie de trouver joint le dossier de demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime relatif à ces travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma parfaite considération.

LE PRESIDENT,

Xavier **PINTAT**
Maire de Soulac-sur-Mer
Membre honoraire du Parlement



Pièce jointe : Protection du littoral de Vendays-Montalivet face à l'érosion marine. Demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime. Rapport n°CI-21030 – V1 établi le 19 septembre 2023 par le bureau d'études CASAGEC INGENIERIE.